

Foire aux QUESTIONS

Connexion validation du permis de l'Aveyron

- ?** Je n'ai jamais validé à la Fédération de l'Aveyron ou C'est ma première année de chasse (attention la première année on ne peut pas valider sur internet) ou Je n'ai pas validé mon permis depuis plus de 10 ans :
Il faut adresser à la **FDC 12** une copie de votre permis de chasser ainsi que toutes vos coordonnées actuelles (adresse postale, numéro de téléphone, mail).
- ?** Je chassais avant dans un autre département et j'ai déménagé dans l'Aveyron je n'arrive pas à me connecter à la FDC 12
Chaque Fédération est indépendante et le numéro d'identifiant ne sera pas le même. Il faut adresser à la FDC12 la copie de votre permis de chasser avec toutes vos coordonnées actuelles (adresse, téléphone, mail). La **FDC 12** vous adressera un nouveau identifiant pour l'Aveyron.
- ?** Je n'arrive pas à me connecter à mon espace même après plusieurs tentatives :
Lorsque vous avez le message à l'écran qui vous indique un échec d'identification, cela peut signifier peut-être que les informations saisies ne sont pas celles que nous possédons dans notre système d'information vous concernant.
Etape 1 : Vérifiez bien que vous vous connectez bien au site de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron, vérifiez bien aussi que vous saisissez le bon identifiant que vous devez trouver sur votre demande de validation ou sur votre ancienne validation. Faites attention de ne pas insérer ou mettre par erreur un caractère ou un espace.
Etape 2 : si malgré cette vérification, la connexion n'aboutit pas, il ne faut pas insister sinon le système se bloque, il faut fermer les fenêtres et recommencer.

Je n'ai pas reçu....

- ?** Le paiement a été réalisé avec succès mais je ne trouve pas ma validation ou j'ai perdu ma validation comment puis-je la réimprimer ?
Si tout a été fait correctement vous trouverez votre validation toute l'année dans votre espace personnel.
Au dessous de vos coordonnées personnelles se trouve un historique de vos validations, il faut simplement cliquer sur le fichier PDF et réimprimer
- ?** Je n'ai pas reçu mon carnet bécasse :
Vérifier dans un premier temps si vous en avez bien fait la demande en version papier et contacter ensuite votre FDC12.

Paiement

- ?** Je n'ai pas de carte bancaire :
Notre site n'accepte que le moyen de paiement CB.
Le paiement peut se faire par quelqu'un d'autre et avec son numéro de portable : vous pouvez effectuer votre transaction avec la carte bancaire d'une autre personne (n'oubliez pas qu'il vous faudra son téléphone portable pour recevoir le code de sécurité envoyé par la banque du détenteur de la carte bancaire...).
- ?** Je n'ai pas reçu le code à 4 chiffres au moment du paiement :
Il faut contacter votre banque (elle seule gère ce code).
Peut-être que celle-ci ne connaît pas votre numéro de portable, ou bien vous n'utilisez pas le téléphone portable enregistré auprès de votre banque.
- ?** Mon paiement est bloqué : que faire ?
Si le solde de votre compte est positif et que votre paiement sur Internet a été refusé, vérifiez les éléments suivants :
- Vous n'avez pas atteint votre plafond mensuel de paiement,
- Votre paiement ne dépasse pas votre solde,
- Vous avez accepté auprès de votre organisme bancaire de pouvoir faire des transactions sur Internet,
- Vous avez bien saisi le numéro de votre carte bancaire sur notre site,
- Votre numéro de téléphone portable est bien enregistré auprès de votre banque
Attention, ne répéter pas plus de trois fois votre transaction car votre carte bancaire sera bloquée.
Si le problème persiste malgré ces vérifications, nous vous invitons à contacter votre Banque avant de nous appeler.

J'ai oublié....

- ?** J'ai oublié de prendre le timbre sanglier ou l'assurance :
Vous pouvez vous connecter à nouveau et demander uniquement le timbre sanglier ou l'assurance, après votre paiement vous recevrez une nouvelle validation.
- ?** J'ai oublié de cocher la case « carnet bécasse » :
Vous devez contacter votre FDC12

Je ne trouve pas la question dans la FAQ ?

 Vous pouvez nous envoyer un mail à fdc12@chasseurdefrance.com. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais par e-mail. N'hésitez pas à consulter notre site Internet <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/> et notre page 

 Tout commence par une partie de chasse...
Fédération des Chasseurs de France

Promos chasse

- ?** J'ai droit à une promo (ancien chasseur, parrainage...), quand et comment puis je la demander ?
La promo est un remboursement financé par la **FDC12**. Il vous faut d'abord régler l'intégralité de votre validation et dans un second temps demander le remboursement à votre **FDC12**, en complétant le document ci-après : <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/permis-de-chasser/documents/verso-BC-19.pdf>
(Si après vérification par nos services vous êtes éligibles à pouvoir bénéficier de l'offre promo un règlement vous sera adressé ultérieurement soit directement sur votre compte bancaire si vous nous avez transmis un RIB, soit par Chèque)
- ?** Je suis nouveau chasseur, j'ai droit à un tarif sur la validation nationale :
Pour la première année de chasse, il faut adresser à la **FDC 12** une copie de votre permis de chasser avec toutes vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone, mail) qui vous adressera votre numéro d'identifiant.
- ?** Je suis mineur et je veux valider mon permis en ligne :
Les mineurs ne peuvent pas faire la validation du permis de chasser en ligne, car il faut obligatoirement remplir la demande de validation et l'autorisation parentale.

Je veux aller chasser.....

- ?** Je souhaite chasser à l'approche au mois de juin :
La validation annuelle est valable **jusqu'au 30 juin**.
Par exemple : la validation 2019/2020 est valable jusqu'au 30 juin 2020. Il n'est donc pas nécessaire de valider une nouvelle saison pour la chasse à l'approche du mois de juin, elle sera nécessaire pour le 1er juillet.
- ?** J'ai choisi une validation annuelle départementale et je souhaite aller chasser dans un autre département :
Il est possible de transformer la validation départementale en nationale, le paiement ne peut pas se faire en ligne, il faut en faire la demande à votre **FDC 12**.
Avec une simple validation départementale il ne vous sera plus possible de chasser dans les départements limitrophes, si vous souhaitez chasser dans un département limitrophe il vous faudra opter pour une validation nationale.
En ligne il vous est possible de demander une validation temporaire pour le département de votre choix.
- ?** Je souhaite une validation temporaire 3 jours ou 9 jours, comment puis-je procéder ?
Elle permet la pratique de la chasse pour une durée de 3 ou 9 jours consécutifs. Nous vous conseillons de valider votre permis de chasser au dernier moment (veille de votre départ) car en cas d'annulation (météo, santé, ...) les remboursements ou report de dates ne sont pas possibles.



N'hésitez pas à visionner la vidéo explicative sur notre chaine You tube